



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

ANNONCE DE LA PHASE V DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

27 mars 2023



Sommaire

Édito du Gouvernement et de Régions de France.....	4
1. Les pôles de compétitivité, acteurs essentiels de l'innovation et de la ré-industrialisation de la France	7
Les pôles de compétitivité, des acteurs uniques au cœur du tissu économique	7
Un dispositif efficace pour soutenir l'innovation	7
Un dispositif qui a évolué depuis 2019 pour répondre à de nouveaux défis	8
2. Les objectifs de la phase V	10
Les 55 pôles labélisés pour la phase V	10
Des missions au service de notre économie	11

Édito



Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle
et numérique



Roland Lescure
Ministre délégué chargé
de l'Industrie

Créés en 2005, les pôles de compétitivité ont permis de développer des collaborations innovantes entre leurs adhérents, à savoir des entreprises ainsi que des centres de recherche et de formation, qui partagent un type d'activité ou ont des centres d'intérêts communs. Les pôles accompagnent aussi leurs membres dans la recherche de financements publics nationaux ou européens pour leurs projets de R&D et dans la recherche de partenaires à l'étranger.

Alors que s'ouvre la phase V des pôles de compétitivité, ces derniers regroupent désormais plus de 18 000 adhérents dont environ 60 % de TPE-PME innovantes. Leur croissance continue depuis 2005, et ce malgré la crise sanitaire, en fait des outils majeurs pour soutenir les écosystèmes industriels et économiques, quelle que soit leur filière. Les pôles de compétitivité couvrent aujourd'hui des filières aussi diverses que l'agro-alimentaire, la santé, l'énergie, le ferroviaire, la construction, la photonique, l'automobile ou encore le numérique. Par leur expertise technique et leur connaissance fine des marchés, ils ont su depuis 18 ans faire naître des projets, des produits et des services en rapprochant notamment les grandes entreprises des TPE-PME.

Si leurs objectifs et leurs missions ont évolué depuis 2005, les pôles constituent aujourd'hui des piliers de la politique d'innovation de l'Etat mais aussi des Régions avec lesquelles le Gouvernement travaille étroitement depuis 2019. Après avoir mis en place le dispositif et soutenu leur croissance pendant leurs premières années, le Gouvernement a demandé aux pôles de concentrer leurs actions sur l'émergence de projets de R&D collaborative de pointe. Cette exigence accrue a conduit à une réduction du nombre de pôles et a contribué à leur rayonnement national par l'impact indéniable de leurs actions sur la santé économique de leurs adhérents : investissements en R&D, hausse du chiffre d'affaires, création d'emplois.

En 2019 et pour la phase qui vient de s'achever, l'Etat a tenu à ce que les pôles élargissent leurs activités en s'ouvrant à l'Europe et en proposant de nouveaux services à destination de leurs membres. Avec près de 1 000 projets européens portés ou accompagnés par les pôles en quatre ans, ces derniers ont permis à de nombreuses PME françaises d'accéder à de nouveaux marchés et de valoriser leur savoir-faire à la pointe de la technologie.

Aujourd'hui, en labellisant 55 pôles de compétitivité, dont deux nouveaux, pour les années à venir, l'Etat réaffirme sa confiance et

son soutien aux animateurs des écosystèmes économiques que sont les pôles. Les défis pour notre industrie et notre économie sont nombreux – décarbonation, transitions vertes et digitales, ré-industrialisation – et l'action des pôles comme intermédiaires et facilitateurs de projets innovants sera essentielle pour les relever, tant au niveau régional que national.



Carole Delga
Présidente de Régions de France,
Présidente de la Région Occitanie

Depuis près de 20 ans, la politique des pôles de compétitivité constitue un levier important de la politique d'innovation française. Elle incarne une conception singulière des politiques d'innovation et des conditions de leur mise en œuvre : la nécessité, pour innover, de créer des écosystèmes dynamiques, ancrés dans les territoires, animés par des coopérations et des partenariats public – privé étroits et intenses, unissant leurs forces et leurs énergies au service de l'innovation et de la compétitivité.

Le « label » pôle de compétitivité aujourd'hui décerné à 55 pôles, mobilisant près 18 000 entreprises de toutes tailles et 2 000 acteurs publics (Universités, laboratoires de recherche, acteurs de la formation...), acte notre volonté de poursuivre cette politique, ancrée au cœur de nos territoires, et d'accélérer pour faire émerger les innovation de demain.

Dans le contexte de crise que le pays traverse et de mobilisation de tous les acteurs pour réussir la réindustrialisation et la transformation de notre modèle économique, l'action des pôles est importante pour faire émerger les nouvelles technologies et filières d'avenir qui nous permettront d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de la décarbonation et de la transition énergétique et écologique.

La crise exceptionnelle que la France et l'Europe traversent appelle du courage et de l'imagination pour concevoir des solutions adaptées aux défis de notre temps. La politique des pôles de compétitivité et l'audace des entreprises et des chercheurs ont toute sa place place dans cette mobilisation.

1. *Les pôles de compétitivité, acteurs essentiels de l'innovation et de la ré-industrialisation de la France*

Les pôles de compétitivité, des acteurs uniques au cœur du tissu économique

Depuis leur lancement en 2005, les pôles ont soutenu le montage de nombreux projets collaboratifs de R&D sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais aussi dans deux régions ultramarines, La Réunion et Guadeloupe.

Chiffres clefs :

- **18 000** membres, dont 60 % de TPE-PME
- **12 000** projets d'innovation accompagnés depuis 2005
- **991** projets européens financés de 2019 à 2022.

Les pôles de compétitivité associent sur un même territoire des entreprises de toutes les tailles, des laboratoires de recherche, des écoles et des centres de formations opérant au sein d'une même filière, afin de favoriser les échanges et l'émergence de projets innovants et collaboratifs bénéficiant à l'ensemble du tissu économique. Depuis 2005, l'Etat reconnaît l'excellence du travail des pôles et des projets qu'ils accompagnent à travers l'octroi d'un label. Les Régions et l'Etat participent au financement de ces associations et s'appuient sur elles pour construire et déployer des politiques de développement économique et d'innovation dans les territoires. Depuis 2019, ce sont les Régions qui assurent le suivi des actions des pôles.

Les pôles de compétitivité sont des piliers de la souveraineté industrielle et économique de la France, et des relais des politiques régionales et nationales d'innovation dans les territoires. Forts de leur expertise technique et d'une connaissance fine des marchés attestées par l'octroi du label par l'Etat, les pôles font émerger, détectent, accompagnent et certifient des projets innovants de grande qualité.

Le positionnement unique des pôles dans l'écosystème – en prise avec les exécutifs régionaux et les services de l'Etat en région et fédérant autour d'eux des entreprises de toutes tailles et des centres de recherche et de formation – en fait des acteurs centraux de l'innovation dans les territoires.

Pour la phase V, le renforcement des interpoles et de leur liens avec les comités stratégiques de filières (CSF) au sein desquels ils ont vocation à porter la voix des TPE et PME innovantes, s'inscrit dans cette démarche.

Un dispositif efficace pour soutenir l'innovation

L'excellence des pôles de compétitivité est largement reconnue, en premier lieu par leurs adhérents dont les taux de succès aux appels à projets d'innovation, notamment i-Nov, sont meilleurs pour les projets accompagnés.

Le bilan de la phase IV souligne l'efficacité de cet outil de notre politique d'innovation et montre que pour les PME l'impact d'une adhésion à un pôle est largement positif et immédiat¹. Ces performances économiques traduisent la qualité des actions menées par les pôles et la forte incitativité du dispositif.

L'effet d'entraînement des aides publiques perçues par les pôles et leurs adhérents sur leurs dépenses de R&D est parmi les plus importants des dispositifs d'incitation à la recherche et à l'innovation : la hausse des dépenses de R&D atteint 2,8 euros par euro d'aide publique injecté.

Un dispositif qui a évolué depuis 2019 pour répondre à de nouveaux défis

L'Etat avait fait de l'Europe un horizon prioritaire de l'action des pôles de compétitivité pendant la phase IV (2019-2022). Pour ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux partenariats à leurs adhérents, les pôles ont décuplé leur action auprès d'autres clusters européens et bénéficient aujourd'hui d'un rayonnement international.

En prenant la présidence de l'*European Cluster Labelling Excellence Structure* et la Vice-Présidence de l'*European Clusters Alliance*, les pôles français ont significativement contribué au renforcement des interactions entre clusters européens, en premier lieu au profit des TPE-PME françaises.

Un appel à projets européen au service de la transition numérique des PME

Le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation a coordonné entre 2018 et 2021 le projet Innosup DIVA, financé à hauteur de 2,7M€ par l'Union européenne. En déployant un financement en cascade, ce projet a soutenu 180 PME et 134 projets, dont 46 en France, et permis le déploiement de plusieurs services numériques à destination de PME et start-up de la filière agricole.

Parmi les projets retenus figurent des solutions numériques pour optimiser la logisqtique des circuits alimentaires et réduire l'usage des pesticides.

Par ailleurs, pour relever les défis des transitions numérique et écologique, les pôles ont proposé avec succès – leurs membres souhaitent que ces actions soient renforcées – de nouveaux services pour accompagner les industriels à s'approprier de nouvelles technologies indispensables pour mettre en œuvre ces transitions.

¹ Impact moyen mesuré pour les PME ayant adhéré à un pôle de compétitivité entre 2013 et 2019. Source : V. Deschamps, A. Khiati, X. Guillet, V. Dortet-Bernadet, Les pôles de compétitivité : Etat des lieux à la fin de la phase 4, *Les Thémas de la DGE*, 2023.

Au centre de la mobilisation de l'économie pendant la crise sanitaire, les pôles ont par la suite renforcé la résilience des industriels et ont participé au maintien de la souveraineté industrielle et économique de la France en les accompagnant dans la modernisation, la diversification et l'industrialisation de leurs activités.

Souveraineté industrielle et relocalisation soutenues par les pôles

En 2021, le projet de création d'une usine de production de films flexibles pour la filière microélectronique, porté par Eyco, a obtenu le soutien du plan France Relance. Ce projet important pour le renforcement de l'industrie électronique en France a été soutenu depuis son origine pôle de compétitivité numérique SCS en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alors que le déploiement des machines pour une phase de tests est en cours, l'usine devrait être à l'origine d'une centaine d'emplois d'ici 2026 et participer à la relocalisation d'une partie de la production de briques technologiques essentielles à la souveraineté de notre pays.

2. Les objectifs de la phase V

Les 55 pôles labélisés pour la phase V

Le Gouvernement a décidé de labéliser 55 pôles de compétitivité pour la nouvelle phase, parmi lesquels deux nouveaux pôles :

- ENTER, dédié à l'innovation numérique durable et implanté en Nouvelle-Aquitaine
- Infr@2050, consacré aux infrastructures de transports, implanté en Bourgogne-Franche-Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Carte des pôles de compétitivité



Pour en savoir plus sur les pôles de compétitivité :
www.entreprises.gouv.fr/fr/innovation/poles-de-competitivite

Parmi les 53 pôles reconduits, six feront l'objet d'un accompagnement plus rapproché par l'Etat et les Régions, alors que nous travaillons à une refonte du processus de labélisation des projets par les pôles pour en rehausser l'exigence.

L'Etat continuera à soutenir les pôles de compétitivité à hauteur de 9M€ d'euros par an pendant les quatre prochaines années, aux côtés des autres financeurs publics au premier rang desquels les Régions.

Des missions au service de notre économie

Dans les années qui viennent, les pôles devront amplifier leurs actions en faveur de l'innovation et des PME. Pour ce faire, le Gouvernement a fixé trois grands objectifs pour la phase V :

- Le renforcement et la multiplication des liens entre les acteurs des écosystèmes industriels et économiques, en lien avec les priorités régionales.
- La poursuite de l'action des pôles au niveau européen, pour ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux guichets aux PME françaises.
- L'accompagnement des entreprises innovantes face aux grands défis que représentent les transitions écologique et numérique, mais aussi la souveraineté économique. Pour cela, les pôles devront être des relais du déploiement du plan France 2030 et des politiques régionales d'innovation.

Détecter et accompagner les champions de demain

Le plan France 2030 prévoit que la moitié des montants accordés aident des acteurs émergents, c'est-à-dire des entreprises jeunes et innovantes. Les pôles de compétitivité, à l'image de Xylofutur dans la filière bois, ont un rôle significatif à jouer pour repérer les pousses prometteuses et les soutenir dans leurs développement.

Xylofutur prévoit d'élargir son réseau de start-up, la WoodTech, afin d'animer une communauté d'environ 60 start-up en 2026. Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a soutenu Xylofutur dans le déploiement de ce dispositif visant à simplifier la collaboration entre les start-up, les grands groupes et les institutions.

Le réseau d'experts des pôles de compétitivité, à la fois vaste et reconnu, est un outil précieux pour répondre aux multiples enjeux auxquels fait face notre pays. En particulier, le Gouvernement est déterminé à engager tous les secteurs d'activités dans une trajectoire de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble des pôles continueront de déployer des actions concrètes pour sensibiliser leurs adhérents et les accompagner dans cette démarche.

Depuis la production d'énergie décarbonée par des énergies renouvelables, jusqu'à l'augmentation de l'efficacité énergétique de l'industrie manufacturière en passant par la

construction bio-sourcée, les pôles sont au cœur de la décarbonation de nos procédés, nos produits et nos usages.

Le transport de fret lourd décarboné

Le pôle SAFE a soutenu le lancement de la filière des dirigeables dans le cadre des solutions pour l'industrie du futur et a accompagné le projet de dirigeables pour charges lourdes de Flying Whales, visant à décarboner une partie du transport de fret.

Ce projet, qui a bouclé un troisième tour de table à hauteur de 122M€ avec succès en juin dernier, doit permettre d'assurer des liaisons avec des régions isolées, sans infrastructures au sol et en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Parce qu'on ne construira pas l'industrie de demain sans former dès à présent aux métiers d'avenir, les pôles, par leur positionnement au plus près des entreprises, identifient et aident à planifier les compétences dont nos entreprises auront besoin pour poursuivre leur développement. En dialoguant avec les écoles et centres de formation membres de leurs réseaux, ils devront accompagner nos PME dans les enjeux de formation.

La formation aux métiers de demain, dès aujourd'hui

Les pôles, à l'instar du pôle Systematic, sont en mesure d'apporter un soutien précieux aux entreprises qui cherchent à assurer leur résilience par le développement de nouvelles compétences. Systematic poursuivra ainsi le déploiement de diagnostics de compétences auprès de 400 PME d'ici 2026.

Systematic prévoit également des actions à destination du grand public en lien avec l'Académie du numérique, ou encore auprès de travailleurs frappés par une perte d'emploi pour les accompagner dans une reconversion aux métiers du numérique.

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

01 53 18 41 13

Cabinet de Roland Lescure

presse@industrie.gouv.fr

01 53 18 46 19

Direction générale des Entreprises

presse.dge@finances.gouv.fr

Régions de France

vhacke@regions-france.org